

COMMUNE

Du 19 mai 2016

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil seize dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, LEROY François, BOUET Alain, CANTEAU Denis, CLERGEAU Natacha, SCHOTT Laurence, COLONNIER Jacky, ALLARD Yves,

Absents : Audrey Godet

Maryline Leau a donné pouvoir à Laurence Schott.

Marie Thoreau a donné pouvoir à Natacha Clergeau.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal Denis CANTEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 Mai 2016

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1/ DEVIS VEOLIA – REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

Le poteau incendie, situé dans la zone artisanale du Pas de la Biche, a été détérioré, il est impératif de le remplacer.

Le devis de l'entreprise VEOLIA s'élève à un montant TTC de 3 024.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de Véolia de 3 024.00 €

Il n'a pas été voté de crédits au budget primitif, il faudra donc prendre des crédits sur les dépenses imprévues (investissement) et imputer cette dépense de 3 024.00 € à l'article 21568 (dépenses investissements).

2/ SAUMUR AGGLO – CONVENTION DE PARTENARIAT - BIBLIOTHEQUE

Pour information, un partenariat est noué entre les établissements d'accueils de personnes âgées et l'imagin'R (le réseau des bibliothèques de Saumur Agglo) afin d'assurer un service de lecture publique.

Une malle, avec des livres (écriture en gros caractères) et des cassettes enregistrées, est mise à dispo à la MAPA : les résidents peuvent emprunter également des loupes, des lutrins, ...

Le contenu de la malle sera renouvelé à 4 reprises par an

3/ SAUMUR AGGLO – DELEGATION AUX COMMUNES – DROIT DE PREEMPTION

Par délibération du 24/03/2016, le conseil communautaire a délibéré pour déléguer aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres qu'elles avaient définies préalablement au transfert de compétence et conserver l'exercice du droit de préemption sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à mains levées à l'unanimité :

D'ACCEPTER la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par la délibération du conseil communautaire en date du 24/03/2016.

4/ PNR – REVISION DES STATUTS

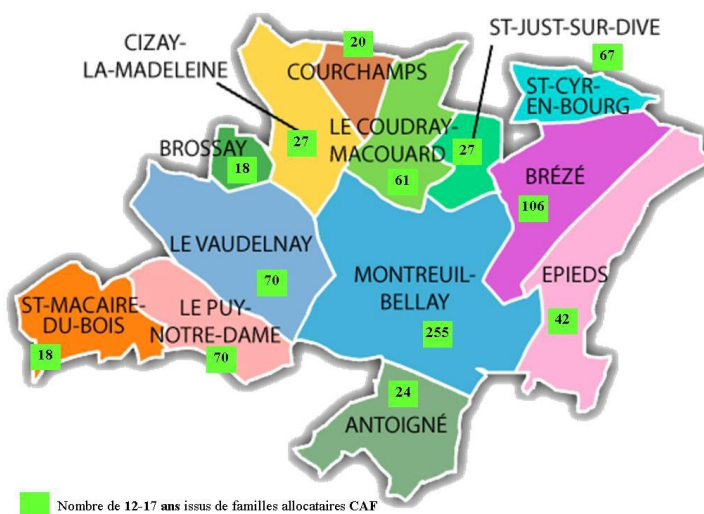
Lors de son comité syndical, les élus ont adopté les propositions de modification des statuts du PNR. Ces modifications portent sur le maintien des délégués titulaires et suppléants pour chaque commune fondatrice d'une commune nouvelle, la fusion des collèges régions et départements et sur la possibilité pour les élus régionaux et départementaux de donner pouvoir aux membres du bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ ces nouveaux statuts.

5/ PROJET JEUNESSE AVEC LE CENTRE SOCIAL ROLAND CHARRIER

Territoire du SIMV : La population des jeunes des 12-17 ans



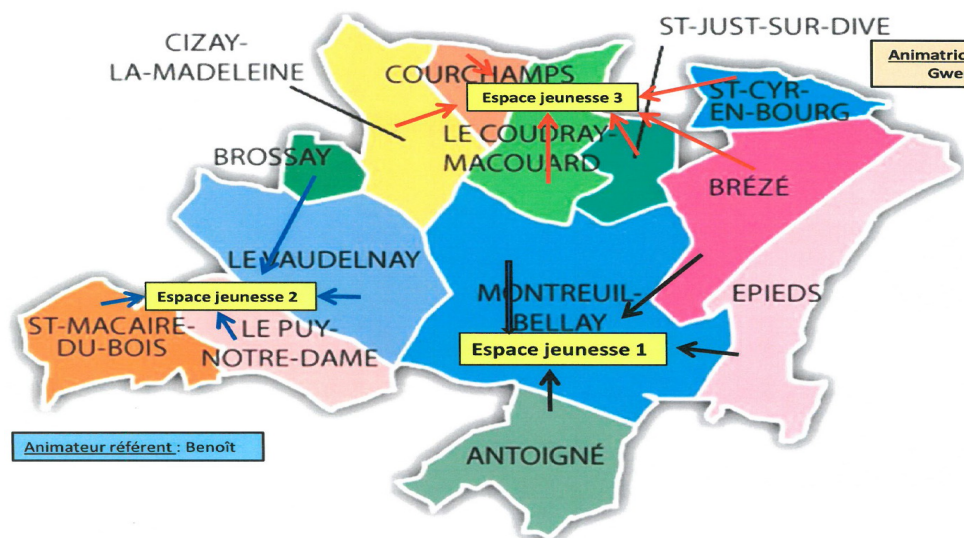
Sur Les 13 communes : il y a 922 enfants de 10 à 14 ans et 1336 jeunes de 15 à 24 ans. Spécifiquement sur Le Coudray, on compte 61 jeunes de 12 à 17 ans

Actuellement, 254 jeunes participent aux activités (Chantiers, animations, ...) proposées dont 161 de Montreuil Bellay, 68 des autres communes du canton et 25 hors canton mais il est constaté :

- une présence ponctuelle et irrégulière sur les communes, ne fédérant pas les jeunes.
- une proposition d'animations à thème qui ne mobilise pas « largement » les jeunes
- des animations qui conviennent aux 11-14 ans mais moins aux 15 ans et +
- des difficultés à envisager des projets avec les jeunes des communes car côtoyés occasionnellement.
- un constat d'animations régulièrement annulées faute de participants.
- utilisation des espaces communaux. Pas de possibilités d'appropriation des espaces par le public.

Le schéma proposé vise à décentraliser les activités avec la volonté de donner des repères fixes aux jeunes et aux familles

Le schéma jeunesse proposé



Cette nouvelle organisation prévoit de décentraliser l'accueil sur 3 espaces jeunes : Montreuil Bellay, le Puy Notre Dame et Le Coudray Macouard

Avec, en particulier pour Le Coudray, une ouverture de l'espace jeunesse :

- En périodes scolaires et petites vacances scolaires: Les mercredis et samedis, ouverture les semaines sur les après-midi, avec Gwendoline, animatrice référent, de 14h à 18h.
- En périodes de grandes vacances scolaires : fonctionnement mêlant les séjours, et les différents espaces jeunesse. L'encadrement assuré par un animateur systématiquement

Les enjeux sont multiples :

- Rompre avec l'animation ponctuelle délocalisée dans les communes qui ne fonctionnent plus.
- Proposer un espace jeunesse décentralisé pour être au plus près des jeunes, travailler un autre mode de proximité.
- Aller à la rencontre des nouveaux jeunes, fédérer les jeunes d'un pôle de communes.
- Être plus en phase/cohérence avec leurs attentes et mode de fonctionnement adolescent
- Pouvoir accueillir sur le mode de « l'accueil libre » avec ou sans autres activités prédéfinies.
- Développer l'accueil des jeunes sur le territoire
- Allier objectifs / moyens humains et fonctionnement

Pour les autres communes qui n'ont pas d'espaces jeunes, il sera proposé

- Des Chantiers de Jeunes avec les communes volontaires et partenaires
- Des Stages/modules thématiques de 2-3 jours avec intervenant (animateur ou prestataire, association) : stage hip-hop, stage robotique, micro-fusée, module multisports, stage radio, tournois, etc.
- ...
- Des projets de jeunes le cas échéant (des idées d'animations pourront émaner des jeunes venant aux nouveaux espaces jeunesse).

Si la possibilité de créer un espace jeunesse sur la commune du Coudray est favorablement accueillie par le conseil municipal, il faudra, avant de prendre une décision, répondre à plusieurs questions :

- Date de mise en œuvre à préciser (probablement en septembre ...)
- Identifier le local (probablement l'ancienne Superette, ...)
- Quels travaux seraient à réaliser par la commune (chauffage, conformité des installations existantes, ...) : autant d'éléments à étudier par la commission bâtiment et urbanisme. L'aménagement en mobilier (table, chaises, ...) sera fourni par le centre social
- Etudier le financement de ces travaux et identifier les possibilités d'aides et de subventions par le syndicat
- Définir les modalités : convention d'occupation, durée, visite de sécurité à prévoir pour s'assurer de la conformité des locaux,
- Proposer des règles de vie pour ne pas nuire au voisinage et commerces

6/ QUESTIONS DIVERSES

A. Travaux au Chemin des Meuniers

Deux devis ont été réalisés pour un revêtement bicouche (TPPL à 6 759.00 € TTC et ATP à 6 621.00 €, montants proches mais la proposition technique de TPPL est plus complète).

Compte tenu de la circulation prévisible des engins agricoles, le bicouche risque de se dégrader plus rapidement. Eric Hergué sollicitera TPPL et ATP pour établir un devis sur la réalisation d'un enrobé : le conseil municipal attend donc d'avoir des devis actualisés pour prendre une décision.

B. Travaux dans la zone artisanale

La reprise des fossés est indispensable, deux devis ont été établis par TTPL à 2 036.00 € et par Rabineau à 2 363.00 € (ATP n'a pas répondu à l'appel d'offres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de TTPL de 2 036.00 €

En complément, les occupants de la zone seront invités en amont des travaux pour rappeler les règles à respecter sur le stationnement au sein de la zone.

C. Délibération réserve parlementaire M. Béchu

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de Mme DEROCHE Catherine, sénatrice, concernant l'accord d'une subvention de 10 000 € pour les travaux d'effacement des réseaux Petite Rue de la Motte.

Dans son courrier Mme DEROCHE confirme que cette subvention sera prélevée sur la dotation d'action parlementaire de M. Christophe BECHU car il n'y a en effet qu'une seule demande de dotation parlementaire par opération d'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le bénéfice de la réserve parlementaire de M. Béchu à hauteur de 10 000 € pour les travaux prévus dans la Petite Rue de la Motte.

D. DEVIS TABLETTE

Plusieurs devis ont été obtenus pour acquérir une tablette utilisée pendant les réunions de Saumur Agglo : Ricoh à 327.00 €, Econom à 348.00 € et Dynamips à 361.00 € (pour un même modèle de tablette).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées à 10 voix pour et 2 abstentions le devis de Ricoh de 327.00 €

E. DEMANDE RANDONNEE QUAD POUR PASSAGE SUR LA COMMUNE

L'entreprise SO Quad représentée par Mr LASSAGNE propose des circuits de petites randonnées pour quads à partir de Montreuil et souhaiterait pouvoir emprunter des chemins du Coudray. Ce sont des quads biplaces bridés à 25 km/heure.

Un arrêté municipal ; déjà existant, précise que les quads ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins du domaine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse, en conformité avec l'arrêté municipal, à l'unanimité d'accorder cette possibilité de circuler en quads sur les chemins du Coudray

F. DEMANDE AMENAGEMENT ANCIENNE STATION POMPAGE POUR STOCKAGE MATERIEL - ASSOCIATION CHASSE

L'association de Chasse souhaite pouvoir disposer du petit local (station de pompage) pour entreposer du matériel. Les travaux d'aménagements seraient réalisés par les bénévoles de l'association mais l'association demande à ce que les matériaux soient financés par la commune.

Après avoir échangé, le conseil municipal propose qu'un rendez-vous sur place avec le président de l'association de Chasse soit organisé pour bien préciser leur demande et recueillir tous les éléments pour une prise de décision ultérieure.

G. Animation du 14 juillet

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Pro'Events 49 concernant la sonorisation de la manifestation du 14 juillet 2016.

Le devis s'élève à un montant de 450.00 € TTC et comprend la sonorisation, et l'éclairage de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de 450.00 € pour l'animation et la sonorisation

H. Points complémentaires

- 2 et 3 juin : les élèves du lycée du Fresnes seront sur la commune pendant ces 2 journées (accueil café le 1^{er} jour et desserts offerts pour le dernier repas)
- 5 juin : journée des jardins avec animation au jardin botanique à partir de 14h
- Frelons asiatiques : existe-t-il une possibilité de subvention auprès de la Région pour détruire les frelons asiatiques ?
- Travaux pour la Petite Rue de la Motte : un seul devis a été reçu, en attente de nouveaux devis avant prise de décisions
- Herbes hautes envahissantes dans le lotissement en chantier, l'investisseur, M. Benoist, sera contacté pour qu'il procède au nettoyage
- Balançoires dans le petit bois à installer pour les vacances de l'été : devis à demander
- Journée citoyenne : est-elle mise en place ? (nettoyage de la commune)
- Un règlement interne pour l'utilisation de la salle des associations sera sans doute nécessaire pour rappeler les règles de vie et de partage des locaux
- Toilettes publiques : les dérouleurs de papier hygiénique sont détériorés : pas de réelle solution pratique pour éviter les dégradations

A 23h10, les sujets étant épuisés, Mme Françoise AUVINET, lève la séance.